

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 059-215903832-20250207-DC_2025_015-AU

République française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics
DC2025-015

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-11

Objet : Prestations de service liées à des projets ou travaux bâimentaires ou d'aménagements sportifs ou paysagers

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2125-1 1°, les articles L2113-12 à L2113-14, R2124-1 et s, et R2161-2 à R2162-14

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 janvier 2025

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché de prestations de service liées à des projets ou travaux bâimentaires ou d'aménagements sportifs ou paysagers

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 22 janvier 2025,

DÉCIDE

Article 1 : il est décidé d'attribuer le marché de prestations de service liées à des projets ou travaux bâimentaires ou d'aménagements sportifs ou paysagers comme suit :

- Lot 01 : Prestations de programmiste, d'assistant à maîtrise d'ouvrage et de bureau d'études dans le domaine bâimentaire : au groupement composé des sociétés SYNAPS ATELIER COLLABORATIF située à ECOURT SAINT QUENTIN (62860) et SAS BTC, située à FRETIN (59273)
- Lot 02 : Prestations de programmiste et d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des aménagements sportifs et paysagers : à la société VERDI Conseil Nord de France, située à WASQUEHAL (59441)
- Lot 03 : Prestations de maîtrise d'œuvre dans le domaine bâimentaire : au groupement composé des sociétés MORPHOZ 2.0, située à VALENCIENNES (59300) et ETBE, située à MAUBEUGE (59600)
- Lot 04 : Prestations de coordinateur SSI : à la société SOCOTEC SMART SOLUTIONS, située à SAINT OUEN (93400)
- Lot 05 : Prestations de contrôle technique de construction : à la société APAVE, située à COURBEVOIE (92412)
- LOT 06 : Prestations liées à l'amiante et au plomb : à la société AC ENVIRONNEMENT située à RIORGES (42153)
- Lot 07 : Prestations de diagnostic immobilier : à la société AED EXPERTISE, située à MERIGNAC (33700)
- Lot 08 : Prestations géotechniques : à la société HYDROGEOTECHNIQUE, située à LOUVRES (95380)
- LOT 09 : Prestations de géomètre : à la société GEXPEO, située à VALENCIENNES (59300)

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le 25/02/2025
à la Société EXPLO, située à
ID : 059-215903832-20250207-DC_2025_015-AU

- Lot 10 : Prestations de géolocalisation des réseaux et des ouvrages
VALENCIENNES (59300)

Article 2 : le lot 11 Diagnostics et contrôles environnementaux n'ayant reçu aucune offre est déclaré infructueux.

Article 3 : les prix applicables pour chaque lot sont ceux du bordereau de prix unitaire (BPU). Les prix seront appliqués aux quantités réellement commandées.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum, avec un montant maximum de 100 000€ HT par lot et par an pour les lots 1, 2 et 3 ; et un montant maximum de 50 000 € HT par lot et par an pour les autres lots.

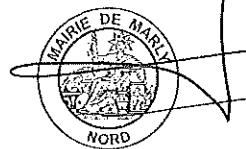
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an reconductible tacitement 3 fois.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à attribuer et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 07 février 2025

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 24/02/2025
et de la publication le 25/02/2025*